



AVIS

AT.26.19.AV

Site à réaménager SAR/MC112 dit « Dépôt de combustible et station-service LACO » à COMINES-WARNETON – Demande d'exemption d'évaluation des incidences environnementales

Avis adopté le 30/01/2026

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.31 § 4 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 13/01/2026
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours

Projet :

- *Localisation :* Quai Verboeckhoven, 5-6 à Warneton
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager sur une parcelle cadastrale dont la superficie totale est de 631 m².

Ce site était anciennement une station-service comprenant un porche d'entrée avec des bureaux de part et d'autre. Deux entrepôts dont l'un, se trouvant à l'arrière du site, stockait des produits combustibles. Le site compte également une maison d'habitation.

Les entrepôts semblent abandonnés tandis que la maison était toujours habitée jusqu'à son achat par la Ville.

Les bâtiments sont actuellement inoccupés et sans affectation particulière. Une démolition complète des hangars est prévue en prévoyant toutefois une restauration du corps principal et en gardant la nature symétrique de la façade. Une opportunité se présente de récupérer presque en plein centre-ville un espace assez grand le long d'un espace de convivialité pour y reconstruire un nouveau bâtiment pouvant recevoir différentes affectations :

- Bâtiment en front à rue : hall du terroir au rez-de-chaussée avec bureaux et salles diverses à l'étage
- A l'arrière de la cour : à reconstruire sur la partie gauche, une zone de stockage pour denrées alimentaires
- A l'arrière de la cour : à reconstruire sur la partie droite, un nouveau bâti pouvant recevoir une zone de conservation des archives communales.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur l'exemption d'évaluation des incidences environnementales concernant le périmètre du site à réaménager SAR/MC112 dit « Dépôt de combustible et station-service LACO » à COMINES-WARNETON.

Vu la superficie du site, le Pôle estime que le réaménagement du site se rapporte à une petite zone au niveau local et que le dossier répond dès lors à une des conditions d'exemption d'évaluation des incidences environnementales reprises à l'article D.VIII.31 du Code du développement territorial.

De plus, d'après les informations reprises dans le dossier, le site ne semble pas présenter de traces majeures de pollution. Son réaménagement ne devrait pas avoir d'incidences non négligeables sur l'environnement.



Yves HANIN
Président